

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA PRESIDENTE DU SENAT- PREMIERE SESSION ORDINAIRE 2025

« Monsieur le Haut Représentant du Président de la République ;

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;

Monsieur le Ministre d'Etat, Conseiller Spécial du Président de la République et Madame ;

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions vivrières ;

Messieurs les Ministres ;

Madame et Messieurs les Ministres-Gouverneurs ;

Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions diplomatiques accrédités en Côte d'Ivoire ;

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Honorables Députés, Vénérables Sénateurs, chers collègues ;

Monsieur le Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ;

Monsieur le Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ;

Monsieur le Préfet de Région ;

Monsieur le Maire de la Commune de Yamoussoukro ;

Distingués Chefs traditionnels et Eminents Guides Religieux ;

Mesdames et Messieurs les Journalistes ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Un peu plus d'un mois après la clôture de la deuxième session ordinaire 2024, nous sommes à nouveau réunis à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2025 de notre Chambre, en application de l'article 94 nouveau alinéa 3 de la Constitution, qui dispose : « la première session du Sénat commence sept jours ouvrables après celle de l'Assemblée Nationale ... ».

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, qui ont mis à profit ce bref intermède pour accomplir leur impérieux devoir de redevabilité dans leurs circonscriptions respectives, sont heureux et fiers de vous recevoir, ce jour, alors qu'ils entament la deuxième année de la présente législature.

Monsieur le Haut Représentant du Président de la République,

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Distingués invités,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

En me réjouissant de votre très distinguée présence à cette première séance de l'année 2025, je voudrais former pour vous- mêmes et pour vos familles, des voeux ardents de santé, de succès, de prospérité et de paix.

Il me plaît de saisir l'heureuse circonstance de ce rendez-vous institutionnel, pour adresser mes salutations les plus déférantes, et mes remerciements les plus sincères à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour son soutien précieux à notre Chambre.

Monsieur le Haut Représentant du Président de la République,

À vous qui êtes si attaché aux Institutions de la République, notre chambre se félicite de vous avoir, une fois encore, à ses côtés au cours de la première session ordinaire qui s'ouvre solennellement aujourd'hui.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Merci à vous-même et à la forte délégation qui vous accompagne ce matin.

Intimement liées au sein du Parlement comme deux faces d'une même médaille, nos Chambres aspirent ensemble depuis toutes ces années, dans le respect de leurs particularités, à faire du bicamérisme une opportunité pour le développement de notre pays.

Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,

Par votre présence continue auprès de notre Chambre, vous donnez sens à la solidarité institutionnelle, reflet du vivre- ensemble qui caractérise si heureusement la Nation ivoirienne. Je voudrais vous traduire ma gratitude pour tant d'estime manifestée à notre endroit.

Monsieur le Ministre d'Etat, Conseiller Spécial du Président de la République,

Le Sénat voudrait vous exprimer sa reconnaissance pour votre présence constante à ses côtés ; tout comme nous saluons Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions vivrières, qui est parmi nous malgré le deuil qui le frappe.

Nous remerciements s'étendent à tous les membres du Gouvernement qui nous font l'honneur de leur présence à cette cérémonie solennelle.

Mesdames et Messieurs les Chefs de missions diplomatiques accrédités en Côte d'Ivoire,

Votre présence, ce matin, à cette séance, témoigne éloquemment de votre engagement renouvelé à favoriser la coopération entre notre Chambre et les institutions de vos pays respectifs. Je voudrais vous remercier pour votre disponibilité et votre amitié.

Monsieur le Haut Représentant du Président de la République,

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institution,

Distingués invités,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

À l'instar des sessions précédentes, notre Chambre mettra un point d'honneur, cette année encore, à l'accomplissement de ses missions constitutionnelles.

Ainsi au titre de sa mission de législation, le Sénat aura à examiner des projets de loi relatifs au Pôle Pénal Economique et Financier, à l'état civil, à l'organisation des Juridictions, aux procédures applicables au contentieux relatif au bail à usage d'habitation et à l'exécution des décisions d'expulsion d'un immeuble, et enfin aux règles de procédure relatives aux différends en matière de mesures d'exécution forcée, et de saisie conservatoire.

Au titre de sa mission d'évaluation des politiques publiques, et conformément à l'article 93 de la Constitution, la Chambre haute du Parlement devrait s'intéresser spécifiquement au cours de cette année, à la question du transfert des compétences de l'État aux Collectivités territoriales.

Au titre de sa mission de représentation des collectivités territoriales, le Sénat organisera, dans les prochains mois, le deuxième Forum avec les Collectivités territoriales.

Ce forum, qui réunira l'ensemble des collectivités de notre pays, à savoir les Districts autonomes, les Conseils régionaux et les Communes, ainsi que les administrations, organisations publiques et privées impliquées dans la gestion desdites collectivités, se présente comme un cadre de réflexion sur les mécanismes devant contribuer au renforcement de la politique de décentralisation dans notre pays.

Au titre de notre mission de représentation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire, nous travaillerons, les prochains mois, à mettre en place les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre des recommandations issues du Forum de la Diaspora, qui s'est tenu les 12 et 13 novembre 2024.

Pour ce qui concerne la Diplomatie parlementaire, je consacrerai les mois à venir à l'élargissement et à la consolidation des bases de l'Association des Sénats d'Afrique.

Au niveau multilatéral, je prendrai part aux travaux de la 150^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire prévue du 5 au 9 avril 2025 à Tachkent, en Ouzbékistan, ainsi qu'à la prochaine Session de l'Assemblée

parlementaire de la Francophonie (APF) qui se tiendra du 8 au 13 juillet 2025 à Paris.

Le Sénat participera également aux travaux de la conférence annuelle du Parlement panafricain et à ceux du Parlement de la CEDEAO.

Au niveau de la coopération bilatérale, j'effectuerai, à l'invitation de sa Présidente, Madame Raymonde Gagné, une visite de travail au Sénat du Canada, dans le cadre du renforcement des liens de coopération entre nos deux Chambres.

Je me rendrai de même au Sénat de la République Arabe d'Egypte, sur invitation du Président Abdel-Wahad ABDEL RAZEQ, en vue de l'établissement de relations de coopération avec cette Chambre haute africaine.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Chers collègues,

Au regard des défis qui nous attendent, je voudrais vous inviter à faire preuve, comme d'ordinaire, de compétence, de rigueur et d'assiduité constante dans l'exécution de l'ensemble de nos missions, au bénéfice des populations.

Monsieur le Haut Représentant du Président de la République,

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Distingués invités,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

De 2011 à 2025, que de progrès enregistrés par notre pays !

En effet, en moins de quatorze années, notre cher pays a connu une transformation structurelle majeure, soutenue par des performances

économiques et sociales prodigieuses, qui continuent de surprendre la communauté internationale.

Sur le plan politique, la Côte d'Ivoire est désormais réconciliée avec elle-même ; notre pays offre l'image, ô combien rassurante, de territoires apaisés où les différentes communautés vivent en bonne intelligence, et travaillent de concert à son développement.

Au niveau institutionnel, le Président Alassane OUATTARA est à l'initiative de la Constitution de la 3^{ème} République. La Constitution du 8 novembre 2016, adoptée à la suite d'un référendum, a amélioré substantiellement les fondements de l'Etat, avec notamment l'instauration d'un Vice-Président de la République, d'une seconde chambre au Parlement, du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation, et de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels, tout cela traduisant une vision moderne de la gestion du pouvoir d'Etat.

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a également été créée, pour lutter contre toutes les formes de corruption dans les secteurs public et privé de notre pays ; et pour la première fois en Côte d'Ivoire, tous les cadres de haut niveau, et les personnalités politiques exerçant un mandat public, sont assujettis à la déclaration de leur patrimoine.

Au niveau diplomatique, la Côte d'Ivoire a retrouvé sa place sur la scène internationale. Elle est redevenue un pays fréquentable, ami de tous et ennemi de personne, et qui compte désormais dans le concert des nations.

Au niveau sécuritaire, la situation générale de notre pays est des plus appréciables, avec un Indice Général de Sécurité de 1,2 en décembre 2024 contre 6,8 en janvier 2012, soit une baisse d'environ 82%.

Sur le plan économique, les principaux agrégats macroéconomiques sont révélateurs de la solidité des ressorts économiques de notre pays.

Le taux d'endettement de l'Etat de Côte d'Ivoire est maîtrisé, et reste en dessous de la norme communautaire définie par l'UEMOA.

La lutte contre la pauvreté, cheval de bataille du Président Alassane OUATTARA, a produit des résultats probants. Le taux de pauvreté qui était de 55% en 2011, a fortement reculé, et était estimé à 37,5% en 2021-2022.

Sur le plan agricole, les initiatives engagées par le Gouvernement ont permis à la Côte d'Ivoire de maintenir son rang de premier producteur et exportateur mondial de fèves de cacao, de premier producteur mondial de noix de cajou, et de premier producteur de caoutchouc en Afrique.

Sur le plan social, les actions du Président de la République ont amélioré considérablement le niveau de vie des Ivoiriens, grâce notamment au Programme Social du Gouvernement (PSGOUV), qui a permis de mettre en œuvre des mesures et actions concrètes de lutte contre la cherté de la vie, ainsi que pour l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées.

Au titre de l'accès à l'électricité, le taux de couverture en électricité est passé de 33% en 2011 à 94% en 2024, avec un objectif de 100% à l'horizon 2025.

Aussi l'accès des populations à l'eau potable s'est considérablement accru.

Au niveau du secteur Education/Formation, sur la période 2011-2024, le gouvernement a considérablement amélioré l'offre éducative avec dix universités publiques aujourd'hui contre trois en 2011, et 902 collèges publics contre 294 en 2011.

Par ailleurs, des dizaines de collèges de proximité, plusieurs lycées de jeunes filles, ainsi que des lycées professionnels, ont été construits, afin d'élever le niveau de formation de notre jeunesse.

Au niveau du secteur de la santé, les réalisations qui ont eu lieu dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence, et du programme social du Gouvernement, permettent à près de 80% de la population d'avoir accès à un centre de santé dans un rayon de 5 km.

Sur le plan des infrastructures routières, d'importants travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières ont été entrepris sur toute l'étendue du territoire.

Je voudrais, à ce stade de mon propos, rendre un hommage mérité au vaillant peuple de Côte d'Ivoire, dont le travail persévérant, dans un climat de paix partagé, a permis d'obtenir ces résultats remarquables qui font la fierté de tous.

Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Nous l'aurons tous constaté, la Côte d'Ivoire, notre pays, ne s'est jamais aussi bien portée, ces trente dernières années.

Nul besoin d'être grand clerc pour déceler dans cet accomplissement exceptionnel, la touche exquise d'un homme d'Etat, pétri d'une expérience et d'une compétence incomparables, le Président Alassane OUATTARA !

Nul besoin d'être grand clerc pour reconnaître que ces résultats extraordinaires sont l'œuvre d'un grand homme, habité par une volonté indéfectible et inébranlable de servir son pays, le Président Alassane OUATTARA !

Oui ! La Côte d'Ivoire, notre pays, est fière et reconnaissante d'être conduite par un homme d'Etat hors pair, dont l'humilité et le sens élevé du devoir n'ont d'égal que son amour et son attachement à sa patrie ! J'ai nommé le Président Alassane OUATTARA !

Face à un tel succès, face à une telle performance, la Haute Chambre du Parlement de la République de Côte d'Ivoire voudrait en cet instant solennel, ici, rendre un hommage appuyé à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, artisan infatigable du renouveau de notre cher et beau pays la Côte d'Ivoire.

Face à un tel bilan, face à une telle prouesse, tous, nous avons le devoir de fixer, au moins la pérennisation de ces acquis, comme une nécessité impérieuse.

Aucune œuvre humaine n'étant possible sans la paix, je voudrais instamment inviter les populations ivoiriennes, quelle que soit leur obédience politique et religieuse, à se rassembler autour de la mère patrie. L'élection présidentielle de cette année ne devrait, et ne saurait en aucun cas, être une source de division entre les fils et les filles de ce pays.

J'en appelle donc au sens de la responsabilité des acteurs politiques, des jeunes, des femmes, de la société civile, des élèves et étudiants, afin de démontrer à la face du monde, que la Côte d'Ivoire est une grande nation.

J'invite également Mesdames et Messieurs les Sénateurs à être les messagers de la paix dans leurs circonscriptions respectives, à l'effet de contribuer à la préservation de la concorde et de la quiétude des populations, sur toute l'étendue du territoire national.

Je reste convaincue que l'élection présidentielle d'Octobre 2025 sera apaisée, et confirmera l'article 49 alinéa 1 de la Constitution qui dispose, que la République de Côte d'Ivoire est « UNE ET INDIVISIBLE, LAÏQUE, DEMOCRATIQUE ET SOCIALE ».

C'est sur cet appel que, conformément à l'article 94 nouveau de la Constitution, je déclare ouverte la première session ordinaire du Sénat pour l'année 2025.

*Dieu garde notre beau pays !
Vive le Sénat !
Vive la Côte d'Ivoire ».*